

ב"ה
יוסף יצחק מאיר טייכטל
מרא דאתרא ורב קהילת שניאור
חבר ועד רבני ליובאוויטש צרפת

Aubervilliers - FRANCE

ז"ך אלול ימות המשיח ה'תש"פ, קהילת שניאור אבערוויליע – צרפת

Le message du Rav Yossef Yits'hak Meir TEICHTAL Chalit"a

Rav de la Communauté Chnéor, 'Haver Vaad HaRabanim Loubavitch

À la veille de Roch Hachana 5781

Traduit par Rav David Ventura

De très nombreuses questions relatives aux prières de Roch Hachana et aux sonneries du Chofar dans le contexte particulier de l'épidémie liée au Coronavirus ont été adressées au Rav aux tout derniers moments avant la fête. Ne pouvant répondre à chacune d'elles individuellement, le Rav vous prie de trouver ci-après l'ensemble des réponses que ces questions appellent.

Il est tout d'abord rappelé que les recommandations des médecins doivent impérativement être respectées faute de pouvoir ouvrir la choule :

- Port du masque obligatoire
- Distance de 1 mètre minimum entre deux personnes
- Ouverture des fenêtres de la choule
- Désinfection des mains

Concernant le chofar et les sonneries

Il convient de rappeler que le Coronavirus se propage essentiellement par la salive et les microgouttelettes exprimées par la bouche ou par le nez lorsque l'on éternue, tousse, souffle ou parle.

Or l'action de souffler dans le *chofar* pour en faire sortir le son a également pour effet de diffuser dans l'air ambiant ces particules de salive susceptibles de véhiculer le virus dans l'air. Et plus le *baal tokea* souffle fort, plus ces gouttelettes de salive peuvent être projetées loin.

C'est pourquoi il convient de prévoir une distance minimale de 2 mètres entre, d'une part, le *baal tokea* et le *makri* chargé de lui indiquer l'ordre des sonneries et qui pourront se tenir de part et d'autre de la *bima* et, d'autre part, entre le *baal tokea* et les membres du *tsibour*.

Il faudra également veiller, si le *chofar* doit être utilisé par plusieurs personnes, à le désinfecter soigneusement avec de l'arak ou du vinaigre entre chaque utilisation, mais il est préférable, pour éviter tout risque de contamination, que chaque *baal tokea* ait son propre *chofar* (à cette fin, les Rabanim ont demandé cette année aux boutiques vendant des *chofarot* de diminuer les prix autant que possible).

Il se peut que, cette année, de nombreuses personnes placées en isolement du fait de la maladie ne pourront pas aller à la *choule*. Il convient d'établir à l'avance la liste de ces personnes chez qui il faudra se rendre pour leur permettre d'entendre les sonneries.

Le *baal tokea* qui se rend au domicile de quelqu'un qui est en quarantaine doit éviter de sonner le *chofar* dans le couloir ou les escaliers de l'immeuble à cause de l'écho qui s'y produit et qui rend la sonnerie *psoula*. Il sonnera de



préférence dans la cour ou devant la fenêtre si, à cette distance, la personne peut percevoir distinctement le son du chofar. Dans le cas contraire, il devra entrer dans le domicile de la personne en prenant toutes les précautions sanitaires qui s'imposent, une *me'hitsa* de nylon ou de plexiglas devant notamment être prévue depuis avant la fête pour séparer le *baal tokea* de la personne, cette *me'hitsa* ne faisant pas obstacle à la diffusion du son du *chofar*.

La personne qui prie *beya'hid* (seule à la maison) est acquittée de la *mitsva* du *chofar* que par les 30 *tkiot meyouchav* (celles qui, à la *choule*, sont faites avant le *moussaf*, à savoir 3 fois 3, תש"ת תש"ת תש"ת et 3 fois תר"ת). Elle n'a pas le droit d'écouter les *tkiot meoumad* pendant la *tefila* de *moussaf*, la *takanat 'hakhamim* ayant réservé ces *tkiot* à la prière *betsibour*.

Celui qui prie seul ne peut pas prier *moussaf* ni entendre le *chofar* pendant les trois premières heures à partir du *nets ha'hama* (lever du soleil à 7 heures 34 le dimanche 20 septembre) car ce sont des heures de *din*.

Le *baal tokea* qui fait les *tkiot* pour les malades ou des personnes confinées doit normalement les acquitter par les 30 *tkiot meyouchav*. Mais s'il n'a pas la force ou la possibilité de le faire, il peut ne faire que 10 *tkiot* (תש"ת, תש"ת et תר"ת).

Il est important de noter que, pour les *tkiot meyouchav* (que ce soit à la *choule* ou dans le cadre des *mitvsaim*), les *chevarim* et la *troua* doivent se faire *benechima a'hat* (en un seul souffle) avec un *efsek* (une légère interruption) entre les deux, alors que pour les *tkiot meoumad* pendant la *tefila* de *moussaf*, il faut respirer entre *chevarim* et *troua*. Les *chevarim* et la *troua* des 30 *tkiot* à la fin du *moussaf* de font aussi *benechima a'hat*.

Si, dans une *choule*, il y a plusieurs *minianim* répartis en « capsules » de 10 personnes, il faudra veiller à ce que toutes ne procèdent pas à la sonnerie du *chofar* même temps afin d'éviter la confusion, chaque *tekia* devant être entendue distinctement par les membres du *tsibour*.

Concernant le déroulement des tefilot

Une personne en *bidoud* (placée en isolement) peut s'acquitter de *atarat nedarim* (annulation des vœux) par Zoom. Elle prononcera le texte comme si elle se tenait devant le *beth-din*.

Les personnes qui accomplissent la *mitsva* de *pti'hat haaron* (ouverture du *hekhhal*) doivent d'abord se désinfecter les mains à l'alcool. L'usage du gel hydroalcoolique est actuellement autorisé par les *rabbanim* même *chabbat* et *yom tov* en raison du danger de la contamination.

Il est permis de faire *tachlikh beya'hid* avec un récipient rempli d'eau si on ne peut pas sortir de la maison.

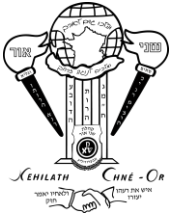
Si l'on n'a pas le droit de raccourcir la prière et les *piyoutim*, les *'hazanim* ne doivent pas, de leur côté, les tirer en longueur et s'attarder.

Les *gabaïm* ne doivent pas non plus faire durer la vente des *mitsvot* qui, si possible, doit avoir lieu avant le début des fêtes. Un *micheberakh* collectif peut être prononcé plutôt que de le faire individuellement.

Il est recommandé de commencer l'office le plus tôt possible.

Quelques halakhot complémentaires

Il est interdit de mettre un masque sur le chofar pour éviter les projections de salive car cela change le son du *chofar* et parce que le fait de lui rajouter quelque chose le rend *passoul* (impropre à l'utilisation).



Les personnes qui ont été testées positives au Coronavirus, récemment ou non, n'ont pas le droit de faire le jeûne de Guedalia, même si elles ne présentent pas de symptômes et qu'elles se sentent bien.

Bien que cette année la sonnerie du *chofar* n'aura lieu que dimanche, il n'y aura pas de *tkiot* vendredi matin car l'habitude est de ne pas sonner le *chofar* la veille de *Roch Hachana*.

Motsae chabbat, avant d'allumer le *ner cheni* de *Yom Tov*, Les femmes devront prononcer « *baroukh hamavdil ben kodech le-kodech* ».

On ne cuisine pas et on ne mange pas d'aliments amers ou aigres pendant les repas de *Yom Tov*, mais il est permis d'ajouter un peu de sel ou de citron pour améliorer le goût d'un plat, mais il n'y a pas de problème avec le piquant. On évite également de manger des noix (*egoz*), des amandes ou des cacahuètes, même dans les plats cuisinés, le mot אגוז (noix) ayant la même valeur numérique que le mot פט (faute).

Le premier soir de *Yom tov*, après le *kidouch*, on fait le *motsi* dont on mange au moins un *kazaït* et immédiatement après on mange la pomme (rouge car plus douce).

Le second soir de *Yom Tov*, on fait le *kidouch* avec *chéhéh'ianou* en pensant à s'acquitter à la fois sur le *yom tov* et sur le *pri 'hadach* (un nouveau fruit) que l'on regarde et l'on mange tout de suite au moins un *kazaït* de ce fruit sans parler entre le *kidouch* et le fruit. Puis on dit la *brakha a'harona* sur le fruit avant de faire *nétilat* et *motsi*.

Si il n'y a pas de nouveau fruit pour le deuxième soir, on dit quand même *chéhéh'ianou*. Mais si celui qui fait le *kidouch* a déjà goûté de tous les fruits nouveaux, il vaut mieux que ce soit quelqu'un de la famille qui n'en a pas goûté qui dise le *chéhéh'ianou* pour acquitter tout le monde.

Pour la même raison, les femmes qui disent *chehe'hianou* en allumant les nérot doivent allumer le plus près possible du moment où le *baal habaït* va faire le *kidouch*.

Celui qui est en *bidoud* et qui fait les *seli'hot beya'hid* ne peut pas dire les 13 *midot* même avec les *taamim* de la Tora ou les passages en araméen (מחיי מרנא, מחיי ומסי).

Si un *'hatan* ou un *baal brit* assiste aux *seli'hot*, ils doivent sortir au moment des *ta'hanoun*, sauf si les *seli'hot* sont faites avant le *nets ha'hama*.

Pendant les *sli'hot* qui sont faites le jour, le *'hazan* qui porte un *talit cheoula* (qui n'appartient pas au *kahal* mais emprunté à un ami) peut faire dessus la *brakha*. Mais si les *seli'hot* sont faites la nuit, il n'a pas besoin d'un *talit cheoula* car même sur son propre *talit* il ne ferait pas la *brakha* (*chita* du Baal Ha-Tania).

Le Rav bénit toute la Kéhila et tout le Klal Israel, pour que cette année 5781 apporte à chacun tout ce dont il a besoin pour lui, pour ses enfants, sa santé et sa parnassa, et souhaite à tous et à chacun *ktiva ve'hatima tova* et *chana tova oumetouka*.

Rav Yossef Yits'hak Meir TEICHTAL



א"ת
כ"ג
אדר
תשפ"א